



Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario Déclaration d'engagement envers l'accessibilité

La Fondation/La Mission d'Ottawa s'engage à fournir un environnement libre d'obstacles à toutes les parties prenantes, y compris nos clients, employés et bénévoles, les candidats à l'emploi et fournisseurs ainsi que tout visiteur accédant à nos locaux, à nos informations ou à nos services. En tant qu'organisation, nous respectons et appliquons les exigences instaurées en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* ainsi que les normes et règlements connexes.

La Mission d'Ottawa comprend qu'elle a une responsabilité afin d'assurer un environnement sécuritaire, digne et accueillant pour tous. Nous nous sommes engagés à faire en sorte que notre organisation se conforme en intégrant la loi sur l'accessibilité dans nos politiques, procédures, exigences en équipement, formations et pratiques d'excellence. Nous allons revoir ces politiques et ces pratiques sur une base annuelle, dans l'optique des changements organisationnels ou en prévision des dates limites imposées pour la conformité. De plus, nous allons nous efforcer de répondre aux besoins des personnes handicapées de façon prompt et efficace.

Fournir un environnement libre d'obstacles et accessible requiert la collaboration de tout un chacun. En tant qu'organisation, La Mission d'Ottawa s'est engagée à collaborer avec toutes les parties prenantes en vue de faire de l'accessibilité pour tous et toutes une réalité. Pour en savoir plus sur nos politiques, nos plans et nos programmes de formation sur l'accessibilité, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines.

Cordialement,

Peter Tilley
Directeur général / La Mission d'Ottawa
613 234-1144, poste 226
ptilley@ottawamission.com